

## CR Réunion Publique 28/11/2018

### Restitution de l'étude menée par Bruitparif de caractérisation du bruit lié au trafic aérien

#### Intervenants :

- *Pour la ville :*
  - o Grégoire de LASTEYRIE, Maire
  - o Marie François POULAIN, Conseillère municipale déléguée
- *Pour la DGAC :*
  - o Véronique MARTIN, Sous Directrice du Développement Durable
- *Pour l'association DRAPO :*
  - o Gérard BOUTHIER, Président
- *Pour Bruitparif :*
  - o Matthieu Sineau, Responsable du laboratoire de Mesures
  - o Antoine Perez-Munoz, chargé de mission

Environ cinquante Palaisiens ont participé à cette réunion.

En introduction, Monsieur le Maire indique que la municipalité est sensibilisée à la thématique des nuisances sonores liées au trafic aérien. Une conseillère municipale a été spécifiquement désignée pour engager les actions nécessaires sur la thématique.

La ville enregistre régulièrement des plaintes de Palaisiens à ce sujet. Elle a souhaité objectiver les termes du débat et pour cela a décidé de réaliser des relevés selon une méthodologie parfaitement éprouvée et mis en œuvre par des professionnels aguerris (Association BRUITPARIF, qu'on peut remercier pour son implication sur le sujet).

Il est aujourd'hui possible de faire une restitution précise aux Palaisiens, d'en tirer les conclusions qui s'imposent et de définir ensemble des démarches volontaristes pour améliorer la situation, en fonction des pouvoirs que le Maire a dans le domaine.

Monsieur le Maire a également tenu à remercier spécifiquement les Palaisiens qui ont accepté d'accueillir chez eux les appareils utilisés pour procéder aux relevés.

#### Présentation de l'étude par Bruitparif

La présentation faite par Bruitparif est jointe au présent compte rendu. Les relevés effectués par Bruitparif permettent de montrer que le niveau de nuisances sonores lié au trafic aérien est conforme à la réglementation en vigueur mais qu'il est en revanche en dehors des zones PGS largement supérieur aux seuils de recommandation fixés par l'Organisation Mondiale de la Santé, lesquels ont été abaissés récemment.

Voici les principaux éléments mis en avant :

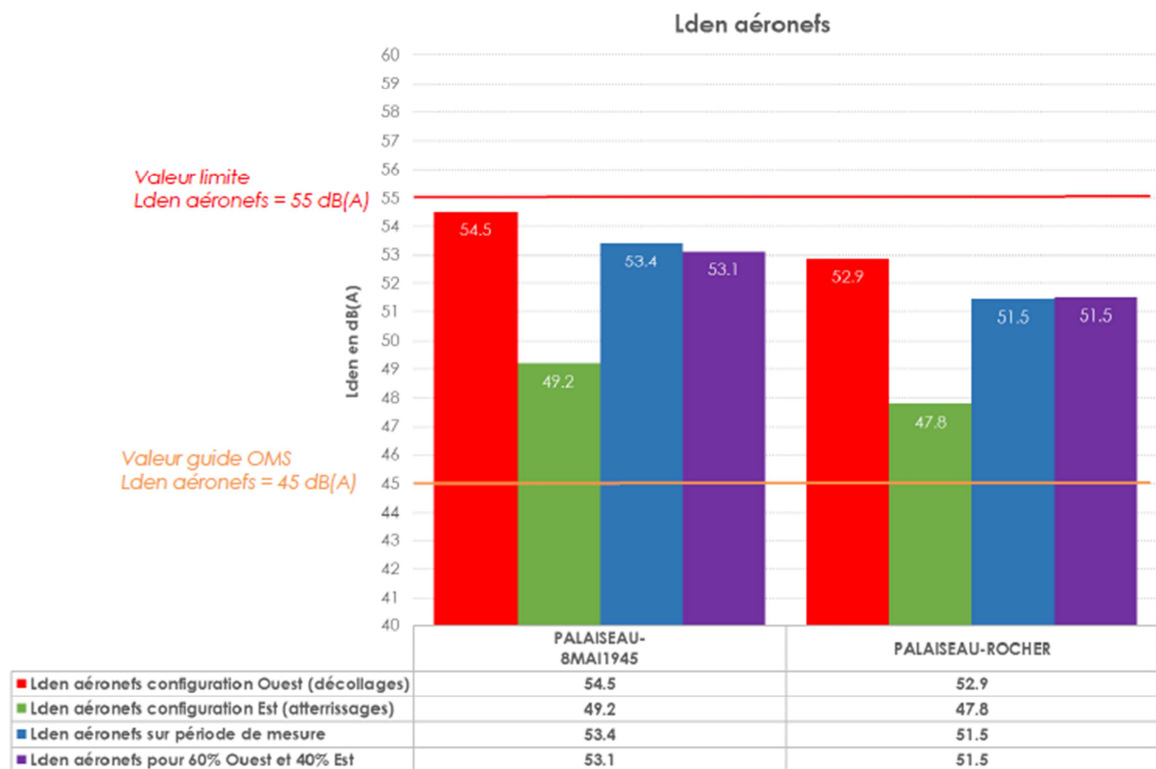
- **Moyenne du niveau sonore pondérée en fonction de la période de la journée (Lden)**

En moyenne sur la période étudiée, la limite réglementaire fixée à 55 dB n'a pas été atteinte (cette valeur correspond à la limite extérieure du PGS) quelle que soit la configuration des décollages et atterrissages sur l'aéroport.

En cas de configuration Ouest (décollage), sur la station du 8 mai 1945, la moyenne est de 54.5 dB, et 52.9 dB la station du rocher. Ces mesures sont toutefois très supérieures aux seuil fixé par lignes directrices de l’OMS qui sont depuis peu 45 dB.

La nuit (6h-22h), sur la station du 8 mai le niveau sonore moyen enregistré est de 41.1 dB et dépasse la valeur guide de l’OMS qui est fixée à 40dB. Sur le site du rocher le niveau sonore est inférieur (38.4 dB) à la recommandation de l’OMS.

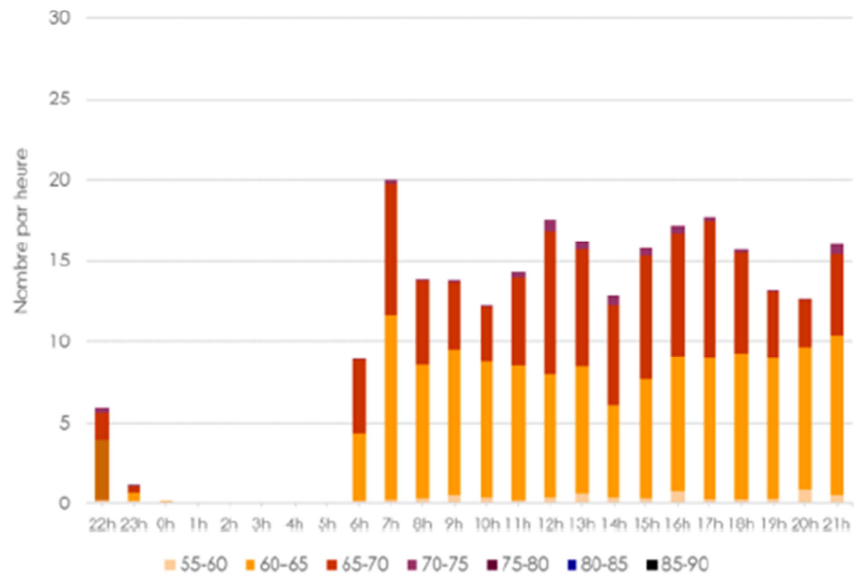
Les résultats des mesures montrent que les nuisances sonores sont plus importantes en cas de décollage vers l’Ouest que lorsqu’ils s’effectuent vers l’Est. Le site du 8 mai 1945 est également plus exposé que celui du Rocher.



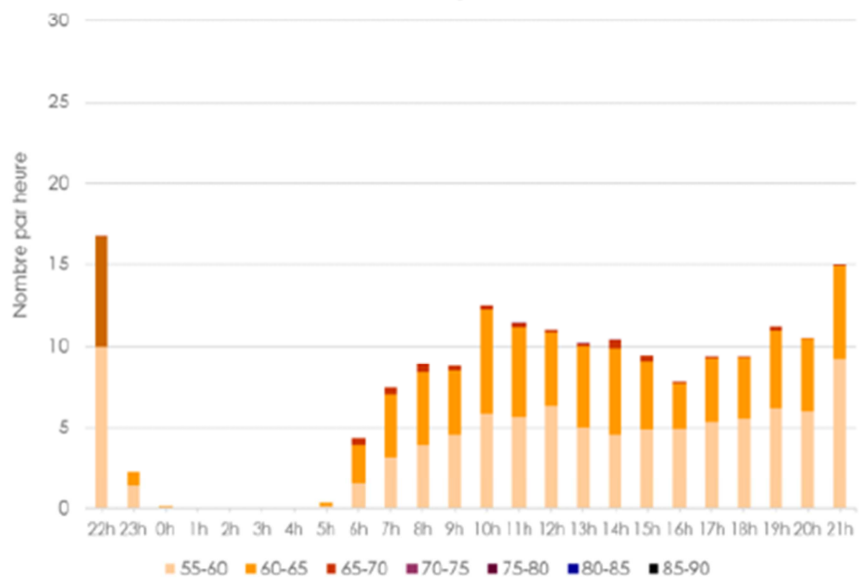
- **Répartition de nuisance au cours d’une journée :**

Les créneaux horaires qui présentent le plus grand nombre de survols détectés sont 7h-8h en cas de décollage vers l’ouest, et 22h-23h lors d’atterrissage depuis l’Ouest.

**Distribution des LAmax,1s des aéronefs  
91120-PALAISEAU-8MAI1945  
Décollages face à l'ouest**



**Distribution des LAmax,1s des aéronefs  
91120-PALAISEAU-8MAI1945  
Atterrissages face à l'est**



- **Nombre d'avions par jour :**

*Quelques définitions utiles :*

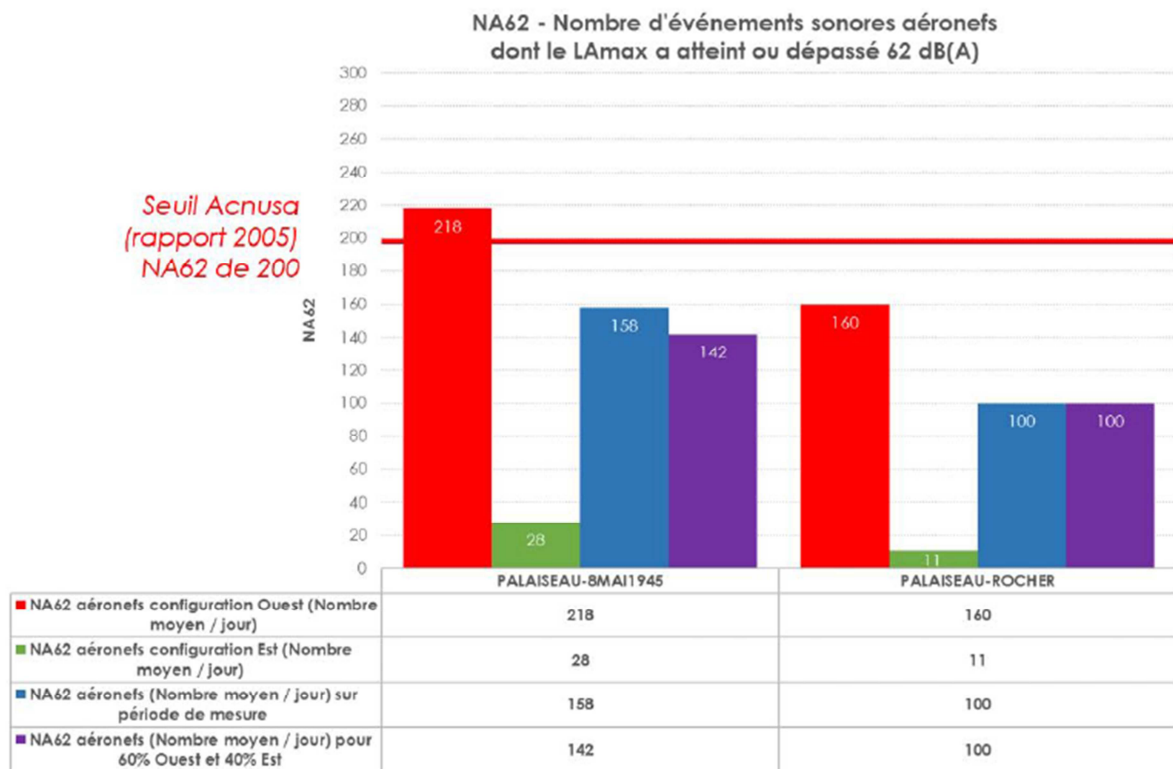
**NA62 :** Nombre d'évènements sonores lié au passage d'avion ayant dépassé 62 dB (par période de 24h).

**NA65** : Nombre d'évènements sonores lié au passage d'avion ayant dépassé 65 dB (par période de 24h).

L'autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires (ACNUSA) recommande d'inclure dans les Plans de Gêne Sonore les communes soumises à un NA65 dépassant 100 et à un NA62 dépassant 200 (source : [https://www.acnusa.fr/web/uploads/media/default/0001/01/570\\_etudes2005.pdf](https://www.acnusa.fr/web/uploads/media/default/0001/01/570_etudes2005.pdf)).

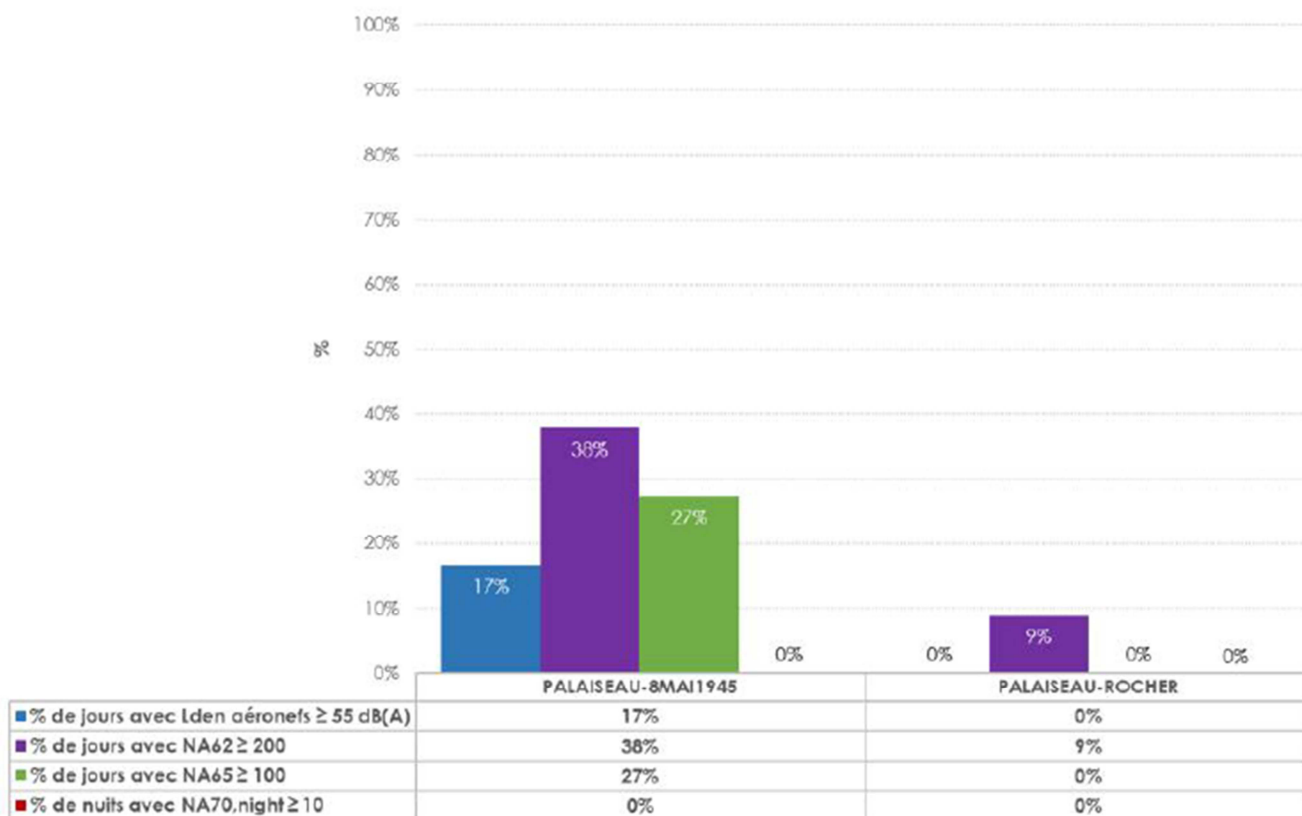
Sur la station du 8 mai 45, sur l'ensemble de la période étudiée le NA62 est en moyenne de 158. En cas de décollage vers l'Ouest, le NA62 passe au-delà du seuil de la valeur recommandée par l'ACNUSA et atteint 218. Le NA65 est en moyenne de 70. Et en cas de décollage vers l'Ouest, le NA65 passe au-delà du seuil et atteint 102.

Sur la station du Rocher, les seuils ne sont jamais dépassés. Le NA62 est en moyenne 100 et atteint 160 lorsque les décollages se font vers l'ouest. Le NA65 est en moyenne 30 et atteint 49 lorsque les décollages se font vers l'ouest.



- **Taux de dépassement des seuils**

### % de dépassements des seuils sur la totalité des mesures



- Sur le site du 8 mai1945 :

22 jours (soit 17% de la période étudiée) ont présenté un dépassement de la valeur réglementaire Lden qui est fixé à 55dB.

Le seuil de l'ACNUSA NA62 a été dépassé lors de 38% de la période étudiée (50 jours).

Le seuil de l'ACNUSA NA65 a été dépassé lors de 27% de la période étudiée (36 jours).

- Site du Rocher :

Seuls 4 jours ont présenté une valeur supérieure ou égale au seuil NA62 de l'ACNUSA.

Les autres seuils n'ont pas été dépassés.

Suite à cette présentation précise, un débat s'est engagé avec la salle.

En premier lieu, Mme MARTIN représentant la Direction Générale de l'Aviation Civile a apporté quelques éléments complémentaires. Elle indique que pour être tout à fait précis, il faut signaler que les recommandations de l'OMS sont fortes.

Les nuisances sonores doivent toujours être remises dans leur contexte, elle indique que par exemple, le Lden moyen dans une rue à Paris est de 50dB.